

5^{ème} JUNIOR SUPERBIKER

8-9-10 OCTOBRE 2021 – METTET

REGLEMENT PARTICULIER

A) PRESENTATION

En marge de la course « 34^{ème} Superbiker 2021 », le R.U.M.E.S.M. (Royal Union Motor Entre Sambre et Meuse), en collaboration avec la FIOSTARSCHOOL (www.fiorentino.be), organisera le 5^{ème} Junior Superbiker réservé aux jeunes pilotes qui ne peuvent pas encore participer au Superbiker.

Ces jeunes pilotes représentent l'avenir du Supermoto et nous espérons les retrouver dans les années futures comme concurrents des épreuves de cette discipline.

Cette épreuve se déroulera samedi 9 octobre 2021 et dimanche 10 octobre 2021, conformément aux prescriptions du code sportif de la F.M.W.B et du présent règlement.

Du fait de leur inscription, les coureurs doivent se soumettre à toutes ces réglementations.

Le JUNIOR SUPERBIKER fait partie du Championnat Belge « Mini Supermotard », la division des points est donc la même par rapport aux autres manches de ce championnat.

B) CIRCUIT

Le meeting aura lieu sur un parcours mixte : asphalte-terre spécialement tracé à cet effet aux alentours du complexe sportif du circuit J. Tacheny à Mettet.

La longueur totale est de 1707m répartis comme suit: asphalte 58%, non-stabilisé 42%.

C) PILOTES ADMIS

L'épreuve est ouverte aux jeunes coureurs de 8 à 14 ans.

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. La limite d'âge se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question (art.10 Code sportif FMB).

Licenciés : Toute licence Europe Open Supermoto, émise par la FMB (FMWB/Motorsport Vlaanderen) ou licence européenne/internationale Supermoto émise par une fédération reconnue par la FIM et validée pour l'année en cours, est acceptée pour la participation au Superbiker.

Les licenciés d'une fédération, reconnue par la FIM, qui ne sont pas en possession d'une licence annuelle valable, sont obligés de présenter une ' autorisation de sortie ', délivrée par leur FMN (fédération nationale) pour participer à une épreuve, inscrite au calendrier FIM Europe.

Non-Licenciés : Les participants, qui ne sont pas en possession d'une licence annuelle valable ou d'une 'autorisation de sortie', pourront participer sous la couverture d'une « licence 1-événement », à demander via l'application Magelan <http://fmb-bmb.magelan.be/> Le prix de la licence 1-événement est fixé à 45 euros !

Ces coureurs doivent aussi présenter la carte d'affiliation à un club FMWB-Motorsport Vlaanderen !

La « licence 1-événement », pour mineurs résidants officiellement en Belgique, devra **obligatoirement être souscrite avant la manifestation** et pourvue de la signature des parents ou tuteurs, dont les signatures sont légalisées par l'administration communale. Ce document est également à télécharger via l'application Magelan.

Aucune « licence 1-événement » ne sera délivrée à un coureur mineur, non-résident en Belgique !

D) MOTOS ET EQUIPEMENTS

Les équipements et les motos seront contrôlés par les membres de la Commission Technique responsables pour cette épreuve. Ils délivreront un permis de départ pour chaque moto admise. Tout pilote non conforme se verra interdire de départ. Il va de soi que l'équipement devra être complet et adapté à la pratique du « Supermoto » afin d'assurer la sécurité des enfants (combinaison en cuir conseillée).

Equipelement et casque : Voir règlement technique Supermoto 1.21 et 1.22 – www.fmb-bmb.be

Ne seront admises au départ que les motos respectant les spécifications ci –dessous :

MOTO : type CROSS OU ENDURO

CYLINDREE : Minimotoard 65 cc 8 ans Max 10 ans

Minimotoard 65cc-85 cc 2T / 85 cc – 150 cc 4T 10 ans Max 14ans

ROUE arrière : diamètre de MINIMUM 12 POUCES

ROUE avant : diamètre de MINIMUM 12 POUCES ET MAXIMUM 19 POUCES

PNEUS : type trail - route ou slick

Chaque moto devra porter ses N° latéraux et son N° avant.

E) ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à 80€ et donne droit à

- 3 entrées (1 pilote et 2 accompagnants)
- 1 emplacement paddock

Les engagements + paiements devront nous parvenir au plus tard le 17/09/2021 via le formulaire en ligne sur le site internet du Superbiker: (<http://www.superbiker.be/infos-pilotes/#inscription>).

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans avoir à se justifier.

Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le code sportif F.M.W.B.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités,...), l'organisateur ne remboursera que 50 % de la valeur de l'engagement.

S'il devait y avoir une annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

Les numéros de course seront communiqués aux coureurs par les organisateurs en même temps que l'acceptation de leur engagement.

F) CHRONOMETRAGE-TRANSPONDEURS

Tous les coureurs doivent avoir un transpondeur.

La location (€20,00 + caution) se fera dans le local Presse (près du secrétariat de course), ouvert jeudi le 7/10/2021 à partir de 11H et le vendredi 1h avant le début des courses.

Reprise du matériel jusqu'à une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.

G) FORMALITES

Les coureurs et les mécaniciens doivent impérativement retirer tous les documents leur permettant l'accès au parc des coureurs aux endroits et heures suivants :

Distribution des pass d'accès et laissez-passer : le jeudi 07/10 de 09h à 21h au Welcome Pilotes ou à partir du vendredi 08/10 au Welcome Center situé sur la place de Mettet.

Inscription administrative : le samedi 10 octobre de 07h00 à 10h30 au secrétariat de course (situé au premier étage des stands).

Les dernières formalités d'inscription et les contrôles administratifs prévus par l'organisateur y seront exécutés. Les conducteurs prendront connaissance des dernières instructions et des changements éventuels d'horaire des essais et des courses.

H) PARC DES COUREURS

L'accès au parc des coureurs sera autorisé à partir du jeudi 7 octobre à 10H00 sous réserve pour les participants d'être en possession des laissez-passez véhicules et des documents d'accès personnels requis.

Tous les conducteurs devront se conformer aux directives données par les commissaires responsables du parc des coureurs.

L'utilisation d'un tapis environnemental, tant dans les paddocks que dans le parc d'assistance, est obligatoire sur chaque type de sol, le tapis obligatoire peut être acheté auprès de la responsable administratif FMB-BMB au prix de 15 euros.

Un extincteur – type ABC de minimum 6 kg – prêt à l'usage et vérifié, doit être présent à chaque installation.

Suite au rapport établi par l'Officiel de l'environnement, toute infraction et/ou manquement à cette règle sera passible d'une sanction de la Direction de Course.

I) VERIFICATIONS TECHNIQUES

La présence de maximum 2 personnes par machine est autorisée dans le parc fermé.

Les vérifications techniques obligatoires auront lieu à côté du parc fermé le samedi 10 octobre de 9H30 à 11H30.

J) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

> 2 Essais officiels chronométrés : 2 x 15 min.

> 1 Warm Up : 10 min.

> Junior Superbiker : 12 min. + 1 tour

Grille de départ composée suivant les temps réalisés lors des essais officiels.

K) HORAIRE

Cet horaire pourra subir des modifications.

Les concurrents recevront l'horaire précis et définitif lors du contrôle administratif.

Samedi 10/10/2020

07H00 – 08H00 : Contrôles Administratifs

09H30 – 11H30 : Contrôles Techniques

12H30 : 1^{ier} essai officiel chronométré

17H40 : 2^{ième} essai officiel chronométré

Dimanche 11/10/2020

09H00: Warm Up

15H05: Junior Superbiker (course)

L) ACCES A LA PISTE

L'accès à la piste des motocycles doit s'effectuer obligatoirement par le parc fermé.

Les motocycles se trouveront 20min avant l'heure officielle de départ dans ce parc fermé.

M) PROCEDURE de DEPART

Les pilotes se trouveront d'un côté de la piste, les machines seront rangées de l'autre côté (Style : Le Mans). Les motos seront maintenues par le garde boue arrière par un accompagnant.

La mise en place sur la grille de départ se fera comme suit:

Soit H, l'heure de départ

H- 20 min. : toutes les motos et les pilotes sont au parc fermé.

H- 10 min. : ouverture du parc fermé pour mise en place et fermeture parc fermé.

H- 1 min. : panneau "1 min" et mise en route des moteurs

H- 0,5 min. : panneau "30 sec" (évacuation totale)

N) PODIUM

Le podium du Junior Superbiker est prévu directement après l'arrivée de la course.
Une coupe sera remise aux trois premiers.

O) OFFICIELS

FMB : Directeur de course :	L. BEYS
Responsable technique :	TBC
Responsable environnement :	TBC
Responsable chronométrage :	CHRONOLOGICS

RUMESM : Président:	F. TACHENY
Régisseur :	H.SERMON
Moniteur Breveté Adepts :	F. FIORENTINO